

PLAN POUR ENQUETE

COMMUNE DE MOUDON

Propriété de MM. et Mme André, Robert et Bernadette LECHAT

Promis-vendu à FBS Immobilier SA, c. Stolliqi Constructions Sàrl et Erdimmo SA

Parcelle n° 595

Plan n° 5678/9

Zone légalisée: zone de villas

Secteur de protection des eaux: üB

Coordonnées moyennes: 2'550'570 / 1'169'255

Altitude moyenne du terrain: 595 m.

Servitude: --

Mention: 79'609 (Précarité de construction)

Degré de sensibilité au bruit: II (légalisé)

Note au recensement architectural: --

Désignation cadastrale de la parcelle 595:

Habitation n° 1227a	381 m ²
Bâtiment n° 1227b	24 m ²
Bâtiment n° 1227c	17 m ²
Place-jardin	3'276 m ²
	<u>3'698 m²</u>

PROJET: - Démolition des bâtiments ECA n° 1227a, 1227b et 1227c
- Construction d'habitations individuelles

Remarques: - dérogation à l'art. 24 du RPE (distance entre constructions)
- dérogation à l'art. 17 (lettre f et h) du RPE (surface de parcelle minimale admissible et COS)

Les propriétaires: FBS Immobilier SA : c. Stolliqi Constructions Sàrl : Erdimmo SA : L'architecte:

Mis à l'enquête au greffe municipal du 28 JAN. 2023 au 26 FEV. 2023

L'attestent au nom de la Municipalité

La Syndique:

Le Secrétaire:

Le géomètre breveté:
Joachim Nicod

1:500

Dossier n° M 220'190/GM

Mensuration numérique
Géodonnées © Etat de Vaud



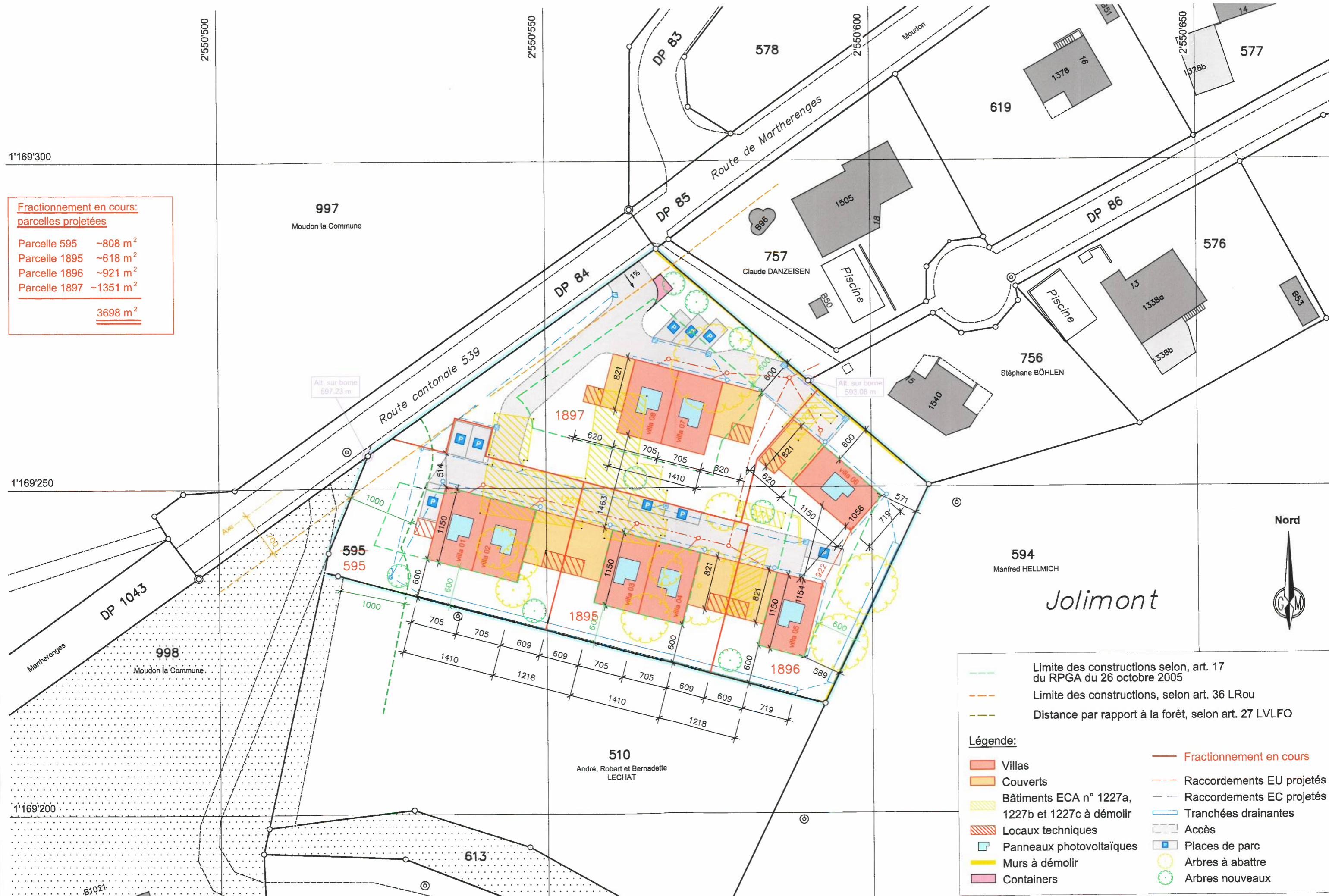
Moudon, le 12 janvier 2023

NPPR INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES SA
NICOD · PERRIN · PARISOD · REY
Ch. Château-Sec 6 / CP 63 1510 Moudon
Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch

**Fractionnement en cours:
parcelles projetées**

Parcelle 595 ~808 m²
 Parcelle 1895 ~618 m²
 Parcelle 1896 ~921 m²
 Parcelle 1897 ~1351 m²

3698 m²



--- Limite des constructions selon, art. 17 du RPGA du 26 octobre 2005
--- Limite des constructions, selon art. 36 LRou
--- Distance par rapport à la forêt, selon art. 27 LVLFO

Légende:

■ Villas	--- Fractionnement en cours
■ Couverts	--- Raccordements EU projetés
■ Bâtiments ECA n° 1227a, 1227b et 1227c à démolir	--- Raccordements EC projetés
■ Locaux techniques	--- Tranchées drainantes
■ Panneaux photovoltaïques	■ Accès
■ Murs à démolir	■ Places de parc
■ Containers	○ Arbres à abattre
	○ Arbres nouveaux

594
Manfred HELLMICH

Jolimont



Remarque: - La réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier
Note: - Les écoulements d'eau claire et d'eau usée doivent être contrôlés avant d'exécuter les raccordements.